

# Emplois de Vie Scolaire et Assistant-es d'Education exigeons la pérennisation, la professionnalisation et un statut de la Fonction publique

## *Emplois de Vie Scolaires et Assistant-es d'Education parisien-nes avec le soutien du SNUipp-FSU Paris.*

Le Président de la République s'est engagé à lancer « une concertation approfondie sur les métiers de l'accompagnement des élèves handicapés, pour aboutir à un cadre d'emploi pérenne ». C'est pourquoi, un groupe de travail interministériel sur la « professionnalisation des accompagnants des enfants et adolescents en situation de handicap » a été constitué. Il doit notamment « dégager les contours d'une nouvelle profession » et « aboutir à une proposition de cadre d'emploi commun » au 1er trimestre 2013. Sous la pression des organisations syndicales et des associations de parents, le précédent gouvernement avait ouvert des discussions sur la pérennisation et la professionnalisation de ces personnels, discussions qui n'ont pas abouti faute de volonté politique.

Il est nécessaire de mettre maintenant un terme à la précarité de ces personnels qui nuit à la qualité du service public :

- ☛ pour les élèves et leurs familles, car elle entraîne des ruptures dans l'accompagnement ;
- ☛ pour les équipes enseignantes qui se retrouvent en difficultés du fait de cette rupture ;
- ☛ pour les EVS et AE qui malgré leur investissement, manquent de reconnaissance professionnelle et ne peuvent avoir accès à une véritable formation.

Les EVS et AE qui exercent des missions essentielles au sein des écoles depuis plusieurs années, sont parfaitement intégrés aux équipes pédagogiques, et ont acquis une expérience et un savoir-faire qu'il est indispensable de conserver. Or si aucune décision n'est prise concernant leur professionnalisation, ceux et celles qui arrivent en fin de contrat continueront à quitter les écoles pour rejoindre Pôle Emploi.

**Les Emplois de Vie Scolaire, les Assistant-es d'Education, les enseignant-es et les parents d'élèves exigent la pérennisation, la professionnalisation et un statut de la Fonction publique.**

Nom	Prénom	Statut	Ecole	Signature

Les pétitions seront adressées à Vincent PEILLON, Ministre de l'Education nationale à George PAU-LANGEVIN, Ministre déléguée auprès de l'Education nationale, chargée de la Réussite Educative, à Marie-Arlette CARLOTTI, Ministre déléguée auprès de la ministre des affaires sociales et de la Santé, chargée des personnes handicapées et à Pénélope Komités, présidente du groupe de travail interministériel

Pétition à envoyer au



**Snuipp-FSU Paris 11 rue de Tourville 75020 PARIS**